

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 juillet 2025

Rapport n° 20250710-098

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1. Les recettes de fonctionnement : + 429,91 M€ (13 719,26 M€)	5
1.1 Recettes tarifaires et redevances : + 0,05 M€ (4 238,61 M€)	5
1.2 Participations : + 4,84 M€ (1 886,12 M€)	5
1.3 Autres recettes : + 156,23 M€ (176,06 M€)	6
1.4 Politique de transport : + 8,9 M€ (8,9 M€)	7
1.5 Ecritures d'ordre : + 60 M€ (480 M€)	7
1.6 Résultat comptable : + 199,89 M€	7
2. Les dépenses de fonctionnement : + 429,91 M€ (13 689,26 M€)	8
2.1 Exploitation régulière : + 182,5 M€ (10 947,21 M€)	8
2.2 Billettique et services support : + 44,06 M€ (231,27 M€)	9
2.3 Mobilités durables : + 2,64 M€ (36,67 M€)	10
2.4 Transports scolaires : - 8,64 M€ (179,96 M€)	10
2.5 Accompagnement territorial : - 0,56 M€ (68,98 M€)	10
2.6 Autres politiques de transport : - 3,57 M€ (12,40 M€)	11
2.7 Budget courant : + 10,64 M€ (546,23 M€)	11
2.8 Autres dépenses : + 101,46 M€ (102,78 M€)	12
2.9 Amortissements : + 100 M€ (800 M€)	13
2.10 Virement à la section d'investissement : + 1,37 M€ (790,4 M€)	13
SECTION D'INVESTISSEMENT	14
1. Les dépenses d'investissement : + 1 963,23 M€ (6 0003,65 M€)	14
1.1 Les investissements majeurs : + 847,39 M€ (4 099,49 M€)	14
1.2 Projets politique de transport : - 5 M€ (31,30 M€)	19
1.3 Autres dépenses et dépenses exceptionnelles : - 7,46 M€ (10,55 M€)	20
1.4 Mobilités durables : + 5,71 M€ (9,7 M€)	20
1.5 Déficit d'investissement reporté : 1 063,6 M€	20
1.6 Ecritures d'ordre : + 60 M€ (510 M€)	20
2. Les recettes d'investissement : + 1 963,23 M€ (6 0003,65 M€)	21
2.1 Excédents de fonctionnement capitalisés : + 1 270,47 M€	21
2.2 Autres recettes : + 22,44 M€ (161,21 M€)	21

2.3 Investissements majeurs : + 12,72 M€ (168,62 M€)	21
2.4 Emprunt : + 556,23 M€ (2 782,94 M€)	21
2.5 Ecritures d'ordre : + 101,37 M€ (1 620,41M€)	21

INTRODUCTION

La première décision modificative du budget primitif 2025 permet de procéder aux ajustements de crédits en dépenses et en recette, en section de fonctionnement comme en investissement afin de mettre en cohérence les inscriptions budgétaires aux besoins réels qui ont été actualisés, sans remettre en cause les équilibres du budget.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la décision soumise se caractérise principalement par une hausse des recettes de fonctionnement de 399,91 M€ qui compense du même montant une hausse des dépenses de fonctionnement. En section d'investissement, la hausse des investissements majeurs constitue la principale évolution liée notamment à la conclusion du nouveau contrat avec la RATP sur la période 2025-2029.

Les crédits de la section de fonctionnement augmentent de 429,9 M€ sous l'effet principal d'une actualisation des charges d'exploitation (187 M€), la comptabilisation de plusieurs opérations participant de l'amélioration de la qualité comptable (amortissements, apurement de produits à recevoir et constitution de provisions pour un total de 144 M€) ainsi que l'intégration au plan comptable des échanges de prestations en nature réalisés avec Paris 2024 dans le cadre du contrat de partenariat qui est arrivé à échéance au 31/12/2024 ainsi que les ajustements de participations induits (57 M€).

D'autres ajustements opérationnels sont réalisés, la hausse de l'effort financier réalisé pour la gestion de la billettique et la mise en œuvre des campagnes de remboursements aux usagers (+44 M€) étant gagée pour partie sur l'ajustement d'autres postes de dépenses.

La couverture de ces dépenses est assurée pour moitié par l'affectation du reliquat d'excédent 2024, après couverture du déficit d'investissement (199,9), à laquelle viennent s'ajouter la comptabilisation correspondante des mêmes mesures d'amélioration de la qualité comptable (reprise de provisions et neutralisation d'amortissements pour 93 M€) et de la comptabilisation des prestations en nature (40 M€). Des recettes exceptionnelles sont par ailleurs comptabilisées au moment de l'établissement des factures annuelles avec les opérateurs, les acomptes versés mensuelle se révélant supérieurs à l'arrêtés des compte (+ 77 M€).

Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnement de cette décision modificative, il est proposé de majorer le montant du virement à la section d'investissement de 1,4 M€, lequel avait été initialement établi, lors du budget primitif, à 789 M€.

Les crédits de la section d'investissement augmentent de 1 963 M€ en intégrant d'une part le déficit constaté en 2024 (1 064 M€ reports compris) et des crédits de paiement supplémentaires afin de couvrir les autorisations de programme (AP) nouvelles ou réévaluées.

Cela concerne au premier chef **l'intégration des nouvelles modalités de financement des investissements réalisés par la RATP pour le compte d>IDFM**, avec la constitution d'une AP

dite pluri-projets, sur le modèle de cette conclue avec la SNCF en 2020, pour un total de 1 553 M€ à terminaison et 412 M€ de crédits de paiement (CP) prévus dès 2025, et une seconde AP de rachats de matériels roulants, pour un total de 669 M€ à terminaison et 408 M€ de CP prévus dès 2025, afin d'optimiser la composante « R2 » de la rémunération du contrat, IDFM bénéficiant de conditions de financements sur les marchés financiers plus favorables.

Des crédits de paiements complémentaires sont par ailleurs inscrits pour accompagner l'accélération de la livraison des matériels roulants (+ 199 M€ pour le RER NG) ; d'autres autorisations de programmes sont également ajustées pour suivre le calendrier de production des matériels roulants.

Afin d'équilibrer les dépenses et recettes d'investissement, compte-tenu des besoins nouveaux et de la diminution du virement de section, le recours à l'emprunt est majoré de 556 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : + 429,91 M€ (13 719,26 M€)

Les recettes de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°1 comme suit :

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Fiscalité	6 357,05	6 729,68	6 729,68	0,00	6 729,68	0,00%
Recettes tarifaires - redevances	4 256,75	4 238,56	4 238,56	0,05	4 238,61	0,00%
Participations	1 810,86	1 881,28	1 881,28	4,84	1 886,12	0,26%
Projets politique de transport	8,24	0,00	0,00	8,90	8,90	
Autres recettes	230,57	19,83	19,83	156,23	176,06	787,81%
Résultat comptable N-1				199,89	199,89	
Total recettes réelles de fonctionnement	12 663,47	12 869,35	12 869,35	369,91	13 239,26	+2,87%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	342,42	420,00	420,00	60,00	480,00	+14,29%
Total recettes de fonctionnement	13 005,89	13 289,35	13 289,35	429,91	13 719,26	+3,23%

1.1 Recettes tarifaires et redevances : + 0,05 M€ (4 238,61 M€)

Le montant de ces recettes est légèrement revu à la hausse (+0,05 M€) pour intégrer la refacturation des prestations d'entretien du parking relais de Vaires-sur-Marne.

1.1 Participations : + 4,84 M€ (1 886,12 M€)

Participations (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1
Contributions statutaires	1 498,72	1 555,67	1 555,67	0,00	1 555,67
Transport scolaire	133,71	133,42	133,42	0,00	133,42
Subventions tarification RIF	98,58	98,60	98,60	-0,16	98,44
Contributions publiques D.S.P.	52,66	64,00	64,00	+ 5,00	69,00
Autres subventions et recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PAM REGIONAL	26,81	29,59	29,59	0,00	29,59
Exploitation régulière CT3	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 810,86	1 881,28	1 881,28	4,84	1 886,12

a) Contributions publiques DSP + 5 M€ (69 M€)

En 2025, 28 conventions partenariales seront actives sur les territoires de 29 DSP. L'écart de 5 M€ entre le montant voté au BP 2025 et l'atterrissement prévisionnel correspond à des recettes qui vont être perçues en 2025 au titre de participations rétroactives pour les années 2023 et 2024. En effet, les négociations de 6 conventions partenariales sur les territoires des DSP 2, 6, 8, 12, 18 et 21 n'étaient pas achevées en 2024.

1.2 Autres recettes : + 156,23 M€ (176,06 M€)

Autres recettes (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1
Autres subventions et recettes	107,81	8,82	8,82	105,38	114,20
Recettes diverses et exceptionnelles.	115,13	5,81	5,81	18,35	24,16
Reprise de provisions	6,31	0,00	0,00	32,5	32,5
COB (foncier, travaux, acquisition)	1,28	5,00	5,00	0,00	5,00
Covoiturage	0,00	0,20	0,20	0,00	0,20
Total	230,57	19,83	19,83	156,23	176,06

a) Autres subventions et recettes : + 105,38 M€ (114,20 M€)

Plusieurs ajustements sont proposés à la hausse comme à la baisse dans le cadre ordinaire de l'exécution des conventions et marchés conclues par Île-de-France Mobilités :

- Régularisation des acomptes DSP 2024 + 60 M€ : Le montant des acomptes versés aux délégataires de bus en grande couronne pour la période 2024 étant supérieur à la facture réelle établie à la fin du premier semestre 2025, une recette exceptionnelle est comptabilisée ;
- Echange de prestations en nature + 40 M€ : dans le cadre du contrat de partenariat avec Paris 2024, Île-de-France Mobilités a bénéficié de prestations en nature à hauteur de 40 M€ qu'il est obligatoire d'inscrire comptablement. Cette inscription est neutre puisque le même montant est inscrit en dépenses ;
- Pénalités dans l'exécution des marchés publics + 1,9 M€ : Île-de-France Mobilités a appliqué des pénalités aux constructeurs de véhicules neufs, à la suite de pannes diverses, dans le cadre des marchés conclus via la Centrale d'Achats du Transport Public (CATP) ;
- Remboursement de charges + 3,8 M€ : une convention a été conclue avec SNCF Gares et Connexion pour le remboursement de prestations d'entretien dans les gares sous gestion déléguée ;
- Contrats d'ouverture à la distribution digitale + 0,270 M€ : ces contrats permettent l'accès du service de vente d'Île-de-France Mobilités aux usagers des applications Bonjour RATP et SNCF Connect ;
- Décalage d'un appel de fonds - 0,571 M€ : les crédits à titrer sont reportés suivant le calendrier de réalisation des études du schéma directeur du RER D.
-

a) Recettes exceptionnelles : + 18,35 M€ (24,15 M€)

En complément, des recettes exceptionnelles sont comptabilisées :

- Apurement comptable de charges à payer +17,439 M€ : le montant des acomptes versés à la SNCF pour la période 2024 étant supérieur à la facture réelle établie à la fin du premier semestre 2025, une recette exceptionnelle est inscrite afin d'apurer la charge à payer qui avait été comptabilisée en 2024 ;
- Indemnités de bus sinistrés +0,710 M€ : à la suite de leur destruction (accidentés ou vandalisés), des indemnités ont été perçues pour la valeur nette comptable des véhicules sortis de l'actif d'Île-de-France Mobilités ;
- Remboursement des indemnités journalières +0,150 M€ : les agents d'Île-de-France Mobilités bénéficient de la poursuite du versement de leur salaire par l'établissement, lequel reçoit ensuite les indemnités par les caisses d'assurance maladie.
-

b) Reprises de provision : + 32,5 M€ (32,5 M€)

Il est proposé au Conseil de reprendre les trois provisions suivantes :

- Une provision concernant les frais de gros entretien et de grandes révisions de 35 centres opérationnels bus a été constituée en 2019 à hauteur de 22 M€ au début du programme de maîtrise foncière en grande couronne. Ce programme est aujourd’hui en cours d’achèvement et les travaux d’entretien comme de remise aux normes sont intégrés dans la programmation pluriannuelle foncière ;
- Une provision a été constituée en 2023 pour couvrir le rachat des créances détenues par le GIE Comutitres lors de sa cession à la SAS éponyme (7,5 M€). L’ensemble des créances pouvant faire l’objet de l’émission d’un titre pour actionner les moyens de recouvrement ayant été transmis, la provision est sans objet ;
- Une provision avait été constituée en 2023 au titre de la compensation écologique des projets d’infrastructures réalisés sous la maîtrise d’ouvrage d’Île-de-France Mobilités (3 M€) pour couvrir une convention de gestion de sites sur l’emprise du T10. Les modalités de règlement de cette convention en charges courantes et l’intégration des autres soultes aux dépenses d’investissement rendent cette provision caduque.

1.3 Politique de transport : + 8,9 M€ (8,9 M€)

Ces recettes correspondent aux remboursements usagers mis à la charge des opérateurs de transport, en raison du non-respect des objectifs de ponctualité, dans le cadre des campagnes de remboursement aux usagers. Île-de-France Mobilités inscrit en miroir une dépense correspondant à la totalité des remboursements accordés aux usagers. Elles viennent minorer la charge des remboursements qui est comptabilisée en dépenses - section “filiale”.

1.4 Ecritures d’ordre : + 60 M€ (480 M€)

Corollaire de l’augmentation des dotations aux amortissements des actifs incorporés au patrimoine d’Île-de-France Mobilités, la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit également l’intégration des subventions d’équipement reçues pour la réalisation des projets d’infrastructures inscrits au CPER notamment. Ces subventions reçues doivent également faire l’objet d’un amortissement suivant les mêmes durées que le bien cofinancé. S’agissant d’une recette perçue, l’amortissement se traduit par une dépense d’ordre à la section d’investissement strictement égale à la recette constatée en section de fonctionnement. La constatation de fins de travaux et l’intégration définitive d’immobilisation en-cours entraînent ainsi une réévaluation des amortissements des subventions afférentes.

1.5 Résultat comptable : + 199,89 M€

Conformément aux écritures d’affectation du résultat de l’exercice 2024, après prise en compte de la couverture du déficit de la section d’investissement et des reports, une partie seulement de l’excédent de fonctionnement 2025 est inscrite en recettes de fonctionnement pour 2025.

Ces règles d’affectation sont ainsi détaillées :



2. Les dépenses de fonctionnement : + 429,91 M€ (13 689,26 M€)

Les dépenses de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°1 comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Exploitation régulière	10 468,51	10 764,71	10 764,71	182,50	10 947,21	1,70%
Budget courant	406,37	537,53	535,59	10,64	546,03	1,58%
Transport scolaire	167,70	188,36	188,59	-8,64	179,96	-4,46%
Billettique & services support	190,27	185,51	187,21	44,06	231,27	24,67%
Accompagnement territorial	55,20	70,55	69,54	-0,56	68,98	-2,22%
Mobilités durables	29,86	33,86	34,03	2,64	36,67	8,30%
Autres politiques de transport	109,93	15,12	15,98	-3,58	12,41	-17,94%
Tarification sociale	5,39	3,59	3,56	0,00	3,56	-0,97%
Autres	31,00	1,10	1,32	101,46	102,78	9 243,42%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 464,23	11 800,32	11 800,32	328,53	12 128,85	+2,78%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	675,45	1 489,03	1 489,03	101,37	1 590,41	+6,81%
Total dépenses de fonctionnement	12 139,68	13 289,35	13 289,35	429,91	13 719,26	+3,23%

1.1 Exploitation régulière : + 182,5 M€ (10 947,21 M€)

Exploitation régulière (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Redevance accès SNCF Réseau	182,38	195,00	195,00	0,00	195,00	0,00%
Exploitation D.S.P.	1 036,95	1 211,60	1 230,10	186,71	1 416,81	16,94%
Exploitation régulière CT3	94,87	54,50	54,50	0,00	54,50	0,00%
Exploitation régulière RATP	5 265,21	5 372,86	5 372,86	0,00	5 372,86	0,00%
Exploitation régulière SNCF	3 762,60	3 741,20	3 720,80	0,00	3 720,80	-0,55%
IFER	88,48	93,30	93,30	-4,20	89,10	-4,51%
Exploitation GPE	38,02	89,75	90,15	0,00	90,15	0,45%
Autres	0,00	6,50	8,00	0,00	8,00	23,08%
Total	10 468,51	10 764,71	10 764,71	182,50	10 947,21	1,70%

a) Exploitation D.S.P. : + 186,7 M€ (1 416,8 M€)

Concernant les DSP Bus Grande couronne et Petite couronne, un ajustement à la hausse est proposé pour financer le **passage de l'ensemble des véhicules au carburant gazole HVO (gazole écologique)** représentant un surcoût annuel.

Concernant les nouvelles DSP Paris Petite Couronne (PPC), la DM inscrit les montants précis des contrats prenant effet en 2025, soit les DSP 9, 39, 42 et 45, ce qui amène à augmenter cette ligne budgétaire. Cependant, il faudra, dans une prochaine DM réduire d'un montant équivalent la rémunération de la RATP. Cela n'a pas pu être réalisé dans la DM1, à cause des négociations avec la RATP sur le contrat, qui se sont achevées après l'établissement de cette DM1.

En complément, pour faire face aux délais de production de bus, un marché relatif à la location de bus a été conclu avec la CATP.

Par ailleurs, sur le mode ferroviaire, des ajustements sont également proposés pour de financer la montée en puissance des contrats délégués des T4, T11, T12 et T13 sur le réseau Transilien.

b) IFER : - 4,2 M€ (89,1 M€)

Un ajustement à la baisse est proposé au regard de la déclaration réalisée à partir des données réelles d'inventaire communiquées par la RATP. La hausse des matériels observée n'est pas linéaire et est contrebalancée par la sortie d'autres matériels (pour les motrices et remorques métro par exemple l'arrivée des MP14 a été compensée par la sortie des MP59). Le total à payer ne progresse en effet que de 0,7%, malgré une augmentation des tarifs d'imposition de 1,8% reposant sur l'inflation.

1.2 Billettique et services support : + 44,06 M€ (231,27 M€)

Billettique et services support (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Filiale	115,16	94,73	94,73	32,23	126,97	34,03%
PMB et information voyageurs	74,66	90,78	92,47	11,83	104,31	14,90%
Total	189,82	185,51	187,20	44,06	231,27	

Les dépenses relatives à la gestion des recettes tarifaires par la filiale Comutitres sont revues à la hausse :

- Campagnes de dédommagement des usagers +12,7 M€

L'exécution de la convention de mandat confiée par Île-de-France Mobilités à Comutitres pour la mise en œuvre des campagnes de remboursements aux usagers conduit à comptabiliser d'une part en dépenses la totalité des remboursements accordées aux usagers soit près de 12,7 M€ HT et d'autre part en recettes les remboursements à la charge des opérateurs en raison du non-respect des objectifs de ponctualité pour 8,9 M€ HT.

- Revalorisation du contrat de service + 18,3 M€

Afin de prendre en compte les dernières prévisions d'exécution de la filiale Comutitres pour la réalisation des prestations d'études et de services ainsi que l'évolution du service client qui accompagne le déploiement du Navigo Liberté+ un quatrième avenant au contrat de service est proposé lors de ce même Conseil. La prévision budgétaire intègre également des coûts d'achats de stocks de support de cartes, en hausse avec la fin du magnétique prévue en octobre 2025. Ces stocks viennent ensuite générer une recette sur les actes de service après-vente.

- Constatation des recettes mises en recouvrement forcé + 1,2 M€

La mise en recouvrement des créances clients Comutitres se traduit comptablement par l'inscription d'une nouvelle recette qu'il convient de neutraliser par l'inscription d'une dépense sur la nature comptable 673 "annulations de titres sur exercice antérieur".

D'autre part, il est proposé d'ajuster à la hausse les crédits de paiement du programme de modernisation de la billettique pour 11,8 M€ afin de répondre à la revalorisation de droits de licence pour les services d'interconnexion technique entre le système billettique d'Île-de-France Mobilités et les infrastructures NFC des acteurs du mobile, à la réévaluation des partenariats Apple et Samsung induite par l'augmentation du coût des matériels et des besoins d'accompagnement externes sous-jacents.

1.3 Mobilités durables : + 2,64 M€ (36,67 M€)

Mobilités durables (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Aide à l'achat-VAE	0,87	0,82	0,84	-0,02	0,83	-23,78%
Veligo location	18,78	14,16	14,51	5,64	20,15	42,34%
Covoiturage	5,54	8,83	9,42	-2,87	6,55	-25,84%
Intermodalité	4,66	10,05	9,25	-0,11	9,14	-9,01%
Total	29,86	33,86	34,03	2,64	36,67	

a) *Aide à l'achat VAE : - 0,02 M€ (0,83 M€)*

Cette baisse est due à la faiblesse de la demande concernant le dispositif d'aide à la location pour les entreprises (-15 K€) et à la diminution du nombre de dossiers de demandes de particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

b) *Veligo location : + 5,64 M€ (20,15 M€)*

Il s'agit de dépenses de pré-exploitation dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public « Véligo location » (5,4 M€), avant démarrage de l'exploitation effective du service par le groupement La Poste - Transdev à compter du 1^{er} janvier 2026. Un complément de 0,2 M€ est également inscrit au budget 2025 afin de prendre en compte l'actualisation de la contribution forfaitaire d'exploitation du contrat actuel.

c) *Covoiturage : - 2,87 M€ (6,55 M€)*

Deux nouveaux marchés de covoiturage planifié et spontané sont attribués à mi-année. Les crédits nécessaires sur 2025 ont été réajustés au regard de la date de démarrage des marchés.

d) *Intermodalité : - 0,11 M€ (9,14 M€)*

La prévision budgétaire du marché d'exploitation du parking-relais de Vaires-Torcy, seul équipement de cette nature propriété d'Île-de-France Mobilités, a été réajustée.

1.4 Transports scolaires : - 8,64 M€ (179,96 M€)

L'ajustement à la baisse se répartit entre les circuits spéciaux scolaires (-2,03 M€) et le transport adapté (-6,61 M€) pour lesquels le nombre de bénéficiaires diminue, notamment dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis pour le transport adapté.

1.5 Accompagnement territorial : - 0,56 M€ (68,98 M€)

Accompagnement territorial (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
PAM REGIONAL	49,76	62,65	62,44	0,00	62,44	-0,33%
Transport à la demande	4,41	4,86	4,88	0,00	4,88	0,38%
Centrale TAD	1,04	3,05	2,23	-0,56	1,67	-45,21%
Total	55,20	70,55	69,54	-0,56	68,98	

L'ajustement à la baisse des crédits de la centrale de transport à la demande suit la réévaluation des prévisions de courses, ce service fonctionnant à la demande.

1.6 Autres politiques de transport : - 3,57 M€ (12,40 M€)

Autres politiques de transport (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Autres	72,62	1,48	2,23	0,00	2,23	50,60%
JOP2024	35,42	4,08	4,18	-1,95	2,22	-45,46%
PLM	0,31	0,82	0,82	0,00	0,82	0,00%
Sûreté	1,58	8,74	8,75	-1,62	7,13	-18,42%
Total	109,93	15,12	15,98	-3,58	12,41	

a) JOP 2024 : - 1,95 M€ (2,22 M€)

Le reliquat des dépenses relatives JOP2024 est revu à la baisse. Il s'agit principalement de la location du site pour le centre opérationnel bus d'Aulnay et des dépenses connexes (électricité et gardiennage) la convention conclue avec l'établissement public foncier arrivant à échéance en septembre.

c) Sûreté : - 1,62 M€ (7,13 M€)

Il s'agit d'un réajustement de la prévision au regard de la montée en puissance des effectifs de la Brigade des Transports, tenant compte du temps de formation pour la délivrance des habilitations et des délais de recrutement.

1.7 Budget courant : + 10,64 M€ (546,23 M€)

Budget courant (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Charges financières	181,79	290,00	290,00	0,00	290,00	0,00%
Etudes, conseil et acc	30,23	42,82	42,51	5,26	47,57	11,55%
Impôts et taxes	4,68	8,03	6,31	0,11	6,42	-20,08%
Masse salariale	48,71	53,19	53,12	2,39	55,51	4,35%
JOP2024	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses liées au V.M.	72,10	71,91	71,77	0,00	71,77	-0,19%
Fonc. de l'établissement	35,36	39,07	39,14	1,35	40,49	3,66%
Fonc. des infrastructures	23,25	22,25	23,60	-0,42	23,18	4,16%
Dépenses numériques	6,89	10,26	9,14	1,95	11,09	8,12%
Total	406,37	537,53	535,39	10,64	546,03	

Le budget de fonctionnement regroupe les études, les prestations de conseil, la masse salariale, les coûts de fonctionnement courant de l'établissement et les charges financières. Un ajustement à la hausse de 10,64 M€ par rapport aux crédits budgétés est proposé.

a) Etudes, conseil et accompagnement : + 5,26 M€ (47,57 M€)

Les études des projets sont en hausse + 5,26 M€ principalement pour le prolongement du M1 à Val de Fontenay, la réalisation des pôles d'échanges multimodaux routiers et le prolongement du T10 dans le cadre du Grand Paris Express.

b) Masse salariale : + 2,39 M€ (55,51 M€)

Des crédits complémentaires sont prévus pour intégrer l'augmentation des cotisations retraites employeurs pour les titulaires de la fonction publique territoriale : cotisations CNRACL dont le taux doit augmenter de 3 points par an de 2025 à 2028 et cotisations pension civile avec une augmentation de 4 points du taux employeur.

Des crédits sont également inscrits pour couvrir le renforcement des effectifs et répondre ainsi

aux besoins opérationnels croissants d'Île-de-France Mobilités, avec une amélioration du taux de vacance des emplois créés et l'intégration des agents transférés du CESCO.

c) *Dépenses numériques : +1,95 M€ (11,09 M€)*

Il s'agit notamment de licences (hors cloud) à hauteur de 1,8 M€, de frais de télécommunications (0,06 M€) et d'une mission d'accompagnement sur la donnée (0,120 M€).

d) *Fonctionnement de l'établissement : 1,35 M€ (40,49 M€)*

La révision à la hausse de cette enveloppe permet notamment de prendre en compte la hausse des tarifs du nouveau marché d'électricité, l'ancien marché ayant été conclu sur des prix bloqués en 2023 et 2024.

e) *Fonctionnement des infrastructures : - 0,42 M€ (23,18 M€)*

Un ajustement à la baisse lié à une moindre consommation d'électricité des centres opérationnels bus et une diminution des besoins d'indemnisations.

f) *Impôts et taxes : + 0,11 M€ (6,42 M€)*

Cette enveloppe est principalement consacrée au paiement des taxes foncières et des redevances sur les surfaces de bureaux et de stationnement afférentes aux centres opérationnels et dépôts de bus dont Île-de-France Mobilités est propriétaire. L'ajustement de l'enveloppe est réalisé après réception des avis de taxes reçus en octobre.

1.8 Autres dépenses : + 101,46 M€ (102,78 M€)

Trois grandes catégories de dépenses non récurrentes sont proposées :

- L'intégration sur le plan comptable des échanges de prestations en nature réalisés avec Paris 2024 dans le cadre du contrat de partenariat qui est arrivé à échéance au 31/12/2024 ainsi que les ajustements de participations induits.

Les prestations en nature font l'objet d'une inscription équilibrée en dépenses comme en recettes pour 40 M€ ; en complément, une annulation partielle des titres émis en 2024 est proposée pour 17 M€ certaines des prestations mises à la charge de Paris 2024 ayant été réglées directement par l'organisme sans constatation de charge pour Île-de-France Mobilités.

- L'apurement de produits à recevoir constatés lors de la clôture comptable 2024

Les recettes tarifaires des opérateurs de transport ne font l'objet d'une comptabilisation définitive qu'en m+2. Lors de la clôture de l'exercice 2024 une estimation des recettes à percevoir a été proposée, laquelle n'a pu être confirmée qu'à la fin du premier trimestre. Il y a donc lieu de constater un moindre reversement qu'escompté : cette régularisation de 33,7 M€ représente moins de 0,8 % des recettes tarifaires comptabilisées en 2024.

- La constitution de nouvelles provisions

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provisions pour les créances dont les probabilités de recouvrement sont altérées (*"le passage de la phase amiable à la phase de recouvrement forcé entraîne le transfert du reste à recouvrer [...] l'entité publique locale constate une dépréciation des comptes de tiers avant la fin de l'exercice, pour un montant approprié"*).

Une estimation a été faite sur la base des états état des créances clients douteux transmis par la filiale Comutitres pour l'ensemble des créances détenues à échéances de 30, 60, 90 jours et plus, soit 7 M€ de provisions à constituer suivant les taux de couverture de 30%, 50%, 70% et 90% sur chaque échéance.

En complément, une provision de 2,9 M€ a été estimée sur les titres émis par Île-de-France Mobilités mais non recouvrés, la provision venant couvrir 100 % des titres émis avant 2024

auprès des personnes physiques, et 90% pour ceux émis en 2024.

Par ailleurs, un ajustement de la provision constituée pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne-temps (CET) par le personnel d'Île-de-France Mobilités est inscrit dans la présente décision modificative, elle suit l'évolution des effectifs de l'établissement (+ 0,5 M€).

1.9 Amortissements : + 100 M€ (800 M€)

Dépenses d'ordre (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Virement de section	0,00	789,03	789,03	1,37	790,41	0,17%
Ecritures d'ordre	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements	675,00	700,00	700,00	100,00	800,00	14,29%
Total	675,45	1 489,03	1 489,03	100,00	1 589,03	

Les amortissements des actifs détenus ou contrôles par Île-de-France Mobilités sont revus à la hausse (+100 M€), cette réévaluation tient compte notamment du traitement dans l'inventaire comptable des acquisitions de matériels roulants, la constitution de fiches individuelles par matériel, support du tableau d'amortissement, étant réalisée après la clôture de l'exercice. Les crédits inscrits couvrent également les amortissements supplémentaires qui découlent de l'intégration définitive à l'actif de travaux comptabilisés jusqu'à présent en en-cours, après mise en service des infrastructures ou déclaration d'achèvement des travaux subventionnés dans le cadre de la qualité de service par exemple.

1.10 Virement à la section d'investissement : + 1,37 M€ (790,4 M€)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 760 M€ après décision modificative et représente l'autofinancement prévisionnel résiduel d'Île-de-France Mobilités, lequel permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements.

Compte-tenu des recettes et dépenses inscrites en décision modificative, ce virement est majoré de 1,37 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement : + 1 963,23 M€ (6 0003,65 M€)

La présente décision modificative intègre une révision de plusieurs autorisations de programme, la constitution de nouvelles et l'ajustement des crédits de paiement afférents. Les reste-à-réaliser constatés lors de la clôture de l'exercice 2024 (3,89 M€) sont également repris dans les tableaux suivants.

Les dépenses d'investissement en crédits de paiement sont revues à la hausse comme suit :

Dépenses d'investissement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1 (dont reports)	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Investissements majeurs	3 088,40	3 260,06	3 252,11	847,39	4 099,49	25,75%
Remboursement du capital	208,36	280,00	240,00	0,00	240,00	-14,29%
Budget courant	30,00	0,00	40,00	0,00	40,00	
Projets politique de transport	30,12	32,00	36,30	-5,00	31,30	-2,19%
Autres	1,30	18,36	18,01	-7,46	10,55	-42,53%
Mobilités durables	0,00	0,00	4,00	4,7	8,70	+117,50%
Déficit d'investissement reporté	Na	Na	Na	1 063,60	1 063,60	
Total dépenses réelles d'investissement	3 358,19	3 590,42	3 590,42	1 903,23	5 493,65	+53,04%
Total dépenses d'ordre d'investissement	370,57	450,00	450,00	60,00	510,00	+13,33%
Total dépenses d'investissement	3 728,76	4 040,42	4 040,42	1 963,23	6 003,65	+48,61%

1.1 Les investissements majeurs : + 847,39 M€ (4 099,49 M€)

Les dépenses d'investissement majeurs sont majorées de 847,39 M€ par rapport aux crédits ouverts.

Investissements majeurs (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1 (dont reports)	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Amélioration qualité de service	267,97	322,74	306,24	-3,29	302,95	-6,13%
At. et Instal. Fixes SNCF	162,30	206,70	209,76	0,00	209,76	1,48%
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
COB (foncier, travaux, acqu.)	175,39	171,75	175,70	-22,74	152,96	-10,94%
Convention pluri-projets SNCF	163,20	159,00	159,00	-8,00	151,00	-5,03%
Matériel roulant de surface	431,15	507,20	493,47	-57,24	436,23	-13,99%
Matériel roulant ferré	1 575,06	1 548,03	1 546,97	98,10	1 645,07	6,27%
PMB et information voyageurs	0,00	0,00	12,51	4,00	16,51	
Projets d'infrastr. ss MOA	244,63	219,10	219,14	-17,14	202,01	-7,80%
Investissement numérique	19,31	45,94	45,94	-6,23	39,70	-13,56%
Fonc. des infrastructures	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rachat MR	49,25	79,60	83,38	448,20	531,59	567,83%
Convention pluri projets RATP	0,00	0,00	0,00	411,71	411,71	
Total	3 088,40	3 260,06	3 252,11	847,39	4 099,49	

a) Subventions au titre du matériel roulant ferré : +98,10 M€ (1 645,07 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
3/2016/1	RER NG	8 863,40	2 839,81		490,92	119,58
3/2016/3	MF77 L7 et L8	99,75	0,02	15,00	12,80	
3/2022/1	Conventions d'Investissement GPE	189,70	44,01		48,40	-21,70
3/2024/5	AMELIORATIONS LEGERES MR RATP	30,00	27,85		1,50	0,22
	Total			15,00		98,10

Les augmentations de crédits de paiement proposées comprennent :

- Les besoins pour les RER Nouvelle Génération augmentent (+119,59 M€) pour rattraper le retard pris sur les derniers exercices, 32 sont attendus sur le RER D en fin d'année et 130 sur le RER E d'ici la fin 2026 en vue de l'ouverture du prolongement à Mantes-La-Jolie en 2027 ;
- Le constructeur ALSTOM a pris du retard dans la livraison des rames du Grand Paris Express d'où l'ajustement à la baisse des crédits de 21,7 M€ ;
- L'ajustement des crédits de paiement de 0,22 M€ doit permettre de réaliser l'adaptation des phares des trains à la suite d'une évolution réglementaire.

Par ailleurs, le marché de rénovation des motrices MF77 sur les lignes 7 et 8 prévoit une tranche conditionnelle pour rénover 15 rames complémentaires, conduisant une à augmenter l'autorisation de programme correspondante de 15 M€.

g) Subventions et acquisitions au titre du matériel roulant de surface : - 57,24 M€ (436,23 M€)

La variation des crédits de paiement se répartit entre les autorisations de programme suivantes :

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
4/2006/14	Matériel roulant bus CT3	609,30	46,99		0,65	-0,58
4/2019/1	ACQUISITION BUS CATP	997,00	134,27	903,00	328,50	-15,95
4/2020/3	RACHAT MR BUS CT3	500,00	40,28	-200,00	11,50	
4/2020/4	T1-T2 MR	645,98	229,74	88,02	109,00	-27,70
4/2023/1	RETROFIT 200 BUS 100% ELECTRIQUE	60,00	0,00	-60,00	2,00	-2,00
4/2023/3	Travaux adaptation et sécurisation	4,30	0,00	-4,30		
4/2025/2	EQUIPEMENT DIVERS DE MATERIEL ROULANT	4,01	4,01	40,99	4,01	3,99
4/2025/3	RENOVATION BUS TRANSITION ENERGETIQUE	51,00	51,00	9,00	26,00	-15,00
	Total			776,71		-57,24

- Un ajustement à la baisse sur le matériel roulant des anciens contrats CT3 est proposé en raison du nombre de dossiers présentés (-0,58 M€). L'autorisation de programme dédiée au rachat du matériel roulant des CT3 est ainsi revue à la baisse (-200M€) car le dispositif arrive à son terme en 2026.
- Concernant les acquisitions de bus, les besoins de la RATP pour renouveler et agrandir la flotte augmentent de 908 M€, mais les commandes de 2025 sont reportées en 2026 (-15,95 M€) en raison de retards dans la livraison par l'intermédiaire de la centrale d'achat des transports publics (CATP).
- Les subventions liées au T1 et au T2 sont reportées en raison d'un décalage du prolongement Val-de-Fontenay (-27,70 M€) en 2025, toutefois l'enveloppe budgétée est augmentée de 88 M€ pour couvrir le financement du projet.

- Le projet RETROFIT est décalé à la suite des JOP (-2 M€) par ailleurs la vétusté du matériel rend la transformation moins performante (-60 M€).
- Concernant les divers équipements de matériel roulant, il s'agit de l'installation de Systèmes d'Aide à l'exploitation et Information voyageurs (SAEIV) dans 43 véhicules RATP à rénover dans le cadre des DSP.
- Enfin, les livraisons sont retardées en ce qui concerne la rénovation des bus (transition énergétique) en 2024 et 2025, d'où un décalage des dépenses sur 2026.

h) Centres Opérationnels Bus : - 22,74 M€ (152,94 M€)

Deux autorisations de programme couvrent les investissements d'Île-de-France Mobilités dans les centres opérationnels bus :

- L'AP 2014/1 dédiée au programme de conversion énergétique des centres, mise en œuvre pour les projets inscrits dans les CT3 ainsi que dans les conventions passées avec la RATP pour les Centre opérationnels bus de première couronne.
- L'AP 2020/1 est quant à elle dédiée au rachat et à la construction de nouveaux centres opérationnels pour accompagner les nouveaux contrats d'exploitation.

Par ailleurs, des crédits de paiement sont budgétés hors AP pour les acquisitions nécessaires à la maîtrise foncière des centres bus.

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
4/2014/1	Conversion de dépôt bus	1 709,10	797,58		129,44	-22,58
4/2020/1	RACHAT DEPOTS BUS CT3	441,25	350,38		18,05	-1,45
	<i>Crédits de paiement hors AP</i>					1,29
	Total					-22,74

Une diminution des crédits est proposée pour la mise en œuvre des projets de conversions des Centres opérationnels bus dans le cadre de la fin des CT3 sachant que les COB de Saint-Arnoult, Beauchamp et Chelles prennent fin en 2026.

La baisse des dépenses en 2025 est liée :

- au décalage de dépenses des Centres bus de la Croix-Nivert, Neuilly, Vitry et Aubervilliers ;
- à la consolidation des échéances de paiement des entreprises auprès de la RATP pour les Centres bus d'Aubervilliers, Pavillons, Asnières, Béliard, Neuilly, Flandres, Saint-Maur et Saint-Denis ;
- à la baisse des provisions pour Malakoff, Vitry, Point du Jour et Fontenay ;
- Au surcoût lié aux demandes dites « Installation Classée Protection de l'Environnement » (ICPE), demande sécuritaire de l'Etat pour le Centre bus d'Ivry.

i) Rachat matériel roulant : + 40,45 M€ (123,83 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
4/2025/4	Rachat RATP - RESEAU BUS PPC	550,00	549,25		50,60	43,95
3/2025/1	Rachat TRANSILien	590,00	585,97		17,50	-3,50
	Total					40,45

L'ajustement résulte de la stabilisation du périmètre et des montants des acquisitions à réaliser par la RATP, ces données n'ayant pu être stabilisées lors de l'élaboration du budget primitif 2025 à l'automne 2024.

Quant au ferroviaire, les premières acquisitions du foncier nécessaires à la réalisation des nouveaux ateliers ferrés (Pantin, Gennevilliers, Brétigny, Trappes) ne seront réalisées qu'en 2026, entraînant ainsi une baisse des crédits de 3,5 M€.

j) Projets d'infrastructure sous MOA : - 17,14 M€ (202,01 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
2/2016/1	TZEN 4 HT	206,00	35,93		33,60	-11,53
2/2019/11	CABLE A TTC	158,26	10,12	7,74	45,00	-4,57
2/2019/13	Tram 1 Nanterre-Rueil HT	26,00	7,11		3,50	-1,00
2/2025/1	TCSP Bus Bords de Marne	237,00	237,00		0,80	-0,05
	Total				7,74	-17,14

Les besoins relatifs au projet TZEN 4 ont été revus à la baisse (-8,2 M€) pour 2025. Les dépenses prévisionnelles sont réajustées tenant compte de l'avancement réel des travaux de cette opération.

L'ajustement sur le Cable A est conforme à l'état d'avancement des travaux et au coût estimé à terminaison (166 M€).

Enfin, l'ajustement des besoins relatifs au projet T1 Nanterre-Rueil est estimé à -1 M€, cette diminution correspond à un recalage des prévisions de dépenses pour les acquisitions foncières de ce projet.

k) Modernisation de la billettique et information voyageurs : + 4 M€ (16,51 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
5/2012/1	Investissement Billettique-Vente	707,03	83,98		113,15	4,00

Un abondement complémentaire est nécessaire pour porter les besoins de télébillettique. La fin de la billetterie magnétique nécessite de renforcer les applications permettant l'achat de la billettique car les ventes en ligne sont estimées à +24% par rapport à décembre 2024. Il s'agit de la mise en œuvre (conception, tests) et de la mise en service (opération, maintenance évolutive).

l) Refinancement matériel roulant RATP : + 407,76 M€ (407,76 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
7/2025/2	REFINANCEMENT MR RATP			668,72		407,76

Île-de-France Mobilités procède au rachat des matériels roulants de la RATP à hauteur de 668,72 M€ sur 2025 et 2026, soit 407,76 M€ prévus en 2025. Il s'agit des matériels MF01 circulant sur les lignes 2,5 et 9 et des MP05 circulant sur les lignes 1 et 4.

m) Convention pluri-projets RATP : + 411,71 M€ (411,71 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
7/2025/1	CPP RATP			1 553,17		411,71

La convention pluri-projets RATP prévoit la participation d'Île-de-France Mobilités au financement de plusieurs projets dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements de la RATP. Ces projets concernent la billettique et les systèmes d'information associés, l'aide à l'exploitation des gares, l'aménagement des espaces voyageurs (stations et gares), les systèmes d'information relatifs à l'information voyageurs, la maintenance des infrastructures, la sûreté (systèmes d'information, maintenance des applications, schéma directeur vidéo) et les ateliers (tramway, transport ferré). Le montant de la participation d'Île-de-France Mobilités s'élève à 411,71 M€ en 2025.

n) Convention pluri-projets SNCF : - 8 M€ (151 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
7/2020/1	C3 Projets & Fonds travaux	1 161,00	60,00	-8,00	159,00	-8,00

Île-de-France Mobilités participe au financement du plan pluriannuel d'investissement de la SNCF. Un ajustement à la baisse de 8 M€ est proposé au regard de l'état d'avancement des projets financés, notamment sur le programme « matériel roulant travaux ».

o) Amélioration de la qualité de service : - 3,29 M€ (302,86 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
5/2006/15	Intermodalité	906,64	141,30		79,50	-7,35
5/2006/16	Accessibilité PMR	250,52	76,50		4,50	-2,90
5/2006/17	Information Voyageurs	632,75	59,86		53,67	-3,03
5/2006/18	Optimisation des infrastructures	224,14	37,46		3,10	6,44
5/2023/1	PRIM	166,00	80,63		39,77	2,05
5/2025/1	AMENAGEMENT DE VOIRIE CODE F	15,00	11,53		4,00	1,00
<i>Crédits de paiement hors AP</i>						0,50
Total						-3,29

Un ajustement à la baisse est proposé sur l'intermodalité (7,35 M€) en raison de l'actualisation des prévisions d'appels de fonds RATP (- 2 M€) et SNCF (-3 M€).

Quant à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), un ajustement de - 2,9 M€ est proposé, lié à la baisse des demandes des collectivités pour le financement de la mise en accessibilité des points d'arrêt bus.

L'information voyageurs est également revue à la baisse de 3 M€ en raison du retard du fournisseur dans la livraison des bornes d'information voyageur.

L'optimisation des infrastructures nécessite un abondement de crédits supplémentaires car une nouvelle convention d'interface T10 est mise en œuvre, ainsi que 3 autres conventions (SAEIV T1, service T20 et T2 ACE) entrent en phase de travaux. Enfin une réestimation des prévisions d'investissement du Parking Relais de Vaires-Torcy est faite à la baisse de 430 K€.

Concernant l'enveloppe dédiée à l'Investissement Billettique, un abondement de crédits est demandé pour la mise en œuvre continue de ce projet afin de couvrir les prestations non engagées sur le dernier trimestre de 2024.

La proposition d'ajustement des crédits de paiement pour le projet « PRIM » est en hausse de 2,05 M€ pour garantir les prestations de développement (applicatifs « Connect » et de concentrateur pour les bornes d'information voyageurs, ainsi que des chatbot d'IA conformément au marché actuel) et ainsi assurer une transition vers le nouveau marché en 2026. En 2025, le projet continuera également à se renforcer incluant la gestion de géolocalisation du bus, des travaux du tram et du métro, de maintenance (TMA) et la nouvelle version de calculateur piéton.

p) Investissement numérique : - 6,23 M€ (39,70 M€)

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
8/2023/1	Transformation et modernisation des SIOT-SNCF	83,00	24,30		28,75	-6,00
	<i>Crédits de paiement hors AP</i>					-0,23
	Total					-6,23

Île-de France Mobilités contribue à la transformation numérique et à la modernisation des systèmes d'information de la SNCF. Il s'agit d'investissements réguliers et planifiés (études, développements et acquisition de logiciels, équipements informatiques, remédiation cyber, modernisation technique). Un ajustement à la baisse est proposé au regard de l'état d'avancement actuel des projets transmis par l'opérateur.

q) Reste-à-réaliser : 3,89 M€

L'établissement exécute la quasi-totalité de ses dépenses d'investissement au travers d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Les engagements pris dans ce cadre ne donnent pas lieu à des reports.

Les reste-à-réaliser sont constitués des engagements d'investissement pris par Île-de-France Mobilités non gérés en autorisations de programme et pour lesquels les factures des prestataires ne sont pas encore parvenues. Il se répartissent entre des investissements numériques (3,64 M€) et diverses interventions foncières et bâimentaires (0,25 M€). Le détail des engagements reportés est annexé au rapport du compte administratif 2024.

2.1 Projets politique de transport : - 5 M€ (31,30 M€)

L'ajustement demandé correspond à une diminution du budget alloué à l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, soit -5 M€ (ralentissement des demandes d'aides observé depuis 2024). Une prévision d'atterrissement est réalisée autour de 60 000 demandes fin 2025 et non 80 000.

Concernant le dispositif Véligo location, il s'agit du renouvellement de la délégation de service public (2025-2032) dont le montant a été ajusté notamment au regard de la nouvelle flotte de vélos mise à la route en 2026 (vélos mécaniques, vélos pliants, vélos cargo pour les professionnels, vélos adaptés, augmentation de la flotte pour les cargos familiaux et légère augmentation pour les vélos à assistance électrique).

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25

			engager)			
4/2017/2	VELIGO LOCATION	70,00	29,58	57,00		
	Crédits de paiement hors AP				-5	

2.2 Autres dépenses et dépenses exceptionnelles : - 7,46 M€ (10,55 M€)

Cet ajustement correspond principalement à :

- la baisse des avances versées sur les commandes de mobiliers de 8,06 M€ ;
- la majoration des investissements numériques à des fins de communication 0,100 M€ ;
- la régularisation d'un titre de recette Véligo location auprès de la Région Ile-de-France (0,596 M€).

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
6/2025/3	DEMENAGEMENT SIEGE IDFM	25,00	24,21		16,78	-7,61

Le projet JAVA a été décalé pour la bonne exécution des procédures d'attribution des marchés d'aménagement. Les travaux en découlant seront réalisés principalement sur 2026 entraînant un ajustement à la baisse des crédits de paiement nécessaires pour l'exercice 2025 de - 7,6 M€.

2.3 Mobilités durables : + 5,71 M€ (9,7 M€)

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de covoiturage, à la suite des échanges avec les opérateurs, la nature des dépenses a évolué. Île-de-France-Mobilités finance en effet du matériel technique (abribus par exemple) et la mise en place d'un applicatif (logiciel de gestion) qui sont des actifs devant propriété de l'établissement ou en assurant le contrôle.

N°AP	AP (Libellé)	Montant voté AP	Reste à réaliser (dispo pour engager)	Prop ajustement AP 25	CP votés 2025	Prop ajustement CP 25
6/2025/5	COVOITURAGE			19,00		5,71

2.4 Déficit d'investissement reporté : 1 063,6 M€

Le compte administratif 2024 constate un déficit global de la section d'investissement de 1 063,6 M€, reports compris. Ce déficit est donc inscrit en dépense de la section d'investissement au budget 2025. Il est équilibré par une recette équivalente portée à la section d'investissement par affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 (c-f recettes d'investissement).

2.5 Ecritures d'ordre : + 60 M€ (510 M€)

Corollaire de l'augmentation des dotations aux amortissements des actifs incorporés au patrimoine d'Île-de-France Mobilités, la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit également l'intégration des subventions d'équipement reçues pour la réalisation des projets d'infrastructures inscrits au CPER notamment. Ces subventions reçues doivent également faire l'objet d'un amortissement suivant les mêmes durées que le bien cofinancé. S'agissant d'une recette perçue, l'amortissement se traduit par une dépense d'ordre à la section d'investissement strictement égale à la recette constatée en section de fonctionnement. La constatation de fins de travaux et l'intégration définitive d'immobilisation en-cours entraînent ainsi une réévaluation des amortissements des subventions afférentes.

3. Les recettes d'investissement : + 1 963,23 M€ (6 0003,65 M€)

Les recettes d'investissement sont ajustées à la suite des variations de la section de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Cet ajustement s'opère pour l'essentiel par un ajustement de l'autofinancement et l'augmentation du recours à l'emprunt.

Recettes d'investissement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM1	Crédits ouverts après vote DM1	Var. Crédits ouverts après vote DM1 / BP 2025
Excédents de fonctionnement capitalisés	701,13	Na	Na	1 270,47	1 270,47	Na
Autres recettes	192,98	138,77	138,77	22,44	161,21	16,17%
Investissements majeurs	166,88	155,90	155,90	12,72	168,62	8,16%
Emprunt	1 600,00	2 226,72	2 226,72	556,23	2 782,94	24,98%
Total recettes réelles d'investissement	2 662,91	2 521,39		1 861,86	4 383,24	73,84
Total recettes d'ordre d'investissement	705,52	1 519,03	1 519,03	101,37	1 620,41	6,67%
Total recettes d'investissement	3 366,52	4 040,42	4 040,42	1 963,23	6 003,65	48,59%

3.1 Excédents de fonctionnement capitalisés : + 1 270,47 M€

Cette recette correspond d'une part à l'affectation du résultat et la couverture du déficit de la section d'investissement exposé au paragraphe précédent ainsi que la reprise de la provision spécifique qui avait été constituée par Île-de-France Mobilités en décembre 2023 pour couvrir les risques inédits détectés dans l'organisation du plan de transport pour les Jeux Olympiques Paris 2024 ainsi que les dédommagements potentiels ; ces risques n'étant, par nature, pas couvert par les assurances habituellement souscrites par l'établissement.

Compte-tenu de la nature spécifique de cette provision constituée et des impacts sur le résultat à fin d'exercice induits par son maintien sur l'exercice 2024, un schéma particulier de reprise a été proposé par l'Agent Comptable d'Île-de-France Mobilités afin que la reprise soit directement comptabilisée au bilan. C'est pourquoi une recette de 206,9 est également comptabilisée sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

3.2 Autres recettes : + 22,44 M€ (161,21 M€)

L'augmentation de recettes à percevoir résulte pour l'essentiel de l'application des modalités de financement par acomptes puis régularisation en n+1 des appels de fonds prévus dans la convention pluri-projets SNCF (18,6 M€) et pour celles de travaux réalisés sur le matériel roulant SNCF (3,8 M€).

3.3 Investissements majeurs : + 12,72 M€ (168,62 M€)

En complément, des régularisations d'acomptes et de subventions sont comptabilisées sur le programme des ateliers et installations fixes SNCF (7,5 M€), les subventions accordées à la RATP pour la conversion énergétique des centres opérationnels de bus (2,7 M€) ainsi que des subventions attendues sur le programme d'intermodalité.

3.4 Emprunt : + 556,23 M€ (2 782,94 M€)

Le montant de l'emprunt est augmenté de 556,23 M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3.5 Ecritures d'ordre : + 101,37 M€ (1 620,41M€)

Deux flux financiers sont constatés depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, les dépenses de l'une étant strictement égales aux recettes inscrites dans la

seconde. Les écritures d'ordre ne donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement mais viennent modifier l'équilibre de chacune des sections.

Il s'agit d'une part des amortissements (+100 M€) des actifs détenus ou contrôles par Île-de-France Mobilités : cette réévaluation tient compte notamment du traitement dans l'inventaire comptable des acquisitions de matériels roulants, la constitution de fiches individuelles par matériel, support du tableau d'amortissement, étant réalisée après la clôture de l'exercice. Les crédits inscrits couvrent également les amortissements supplémentaires qui découlent de l'intégration définitive à l'actif de travaux comptabilisés jusqu'à présent en en-cours, après mise en service des infrastructures ou déclaration d'achèvement des travaux subventionnés dans le cadre de la qualité de service par exemple.

D'autre part, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est majoré de 1,37M€ en décision modificative, pour s'établir à 790,4 M€.

Ces deux flux représentent l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements, pour un montant global de 1 620,4 M€, lequel couvre un tiers de dépenses d'investissement budgétées pour 2025 (hors dette et reprise n-1).